



## Le mot du Maire

Les fêtes sont passées et nous voilà en 2025. L'ensemble du conseil municipal et moi-même vous souhaitons une belle et heureuse année.

Comme vous avez pu le constater des travaux sont encore en cours et à venir sur la commune :



Pascal VABRE

- Centre du village : Les travaux de la tranche ferme devraient durer jusqu'en mars 2025
- Chemin des Mazes : Des travaux concernant les réseaux d'eau potable et d'assainissement devraient être effectués dans le premier trimestre 2025
- Extension du cimetière : Fin 2025
- Sécurisation de l'église : Courant 2025
- Descente des jardins Familiaux : Courant 2025
- Rénovation Energétique des logements de la Clastre : Premier semestre 2025
- Sécurisation de deux carrefours : Premier trimestre 2025

Je vous remercie de votre patience pour les désagréments causés par l'ensemble des travaux en cours et pour ceux à venir.

J'aimerais également attirer votre attention sur un problème qui devient de plus en plus important sur notre commune : **La vitesse excessive !** La vitesse est limitée à l'intérieur du village à **30 km/h**. Merci de la respecter, n'oubliez pas qu'il y a beaucoup d'enfants sur le village.

Enfin j'en profite pour remercier l'ensemble des associations et bénévoles, en cette fin d'année qui ont œuvré à organiser les foulées du pic, le marché de Noël ainsi que le Noël des enfants qui a remporté un franc succès auprès des petits et des grands.

Je vous souhaite à toutes et tous une année pleine de bonheur, santé et réussite dans tous vos projets. Portez-vous bien.

Le Maire, Pascal VABRE

## SOLIDARITÉ MAYOTTE

Suite au passage du cyclone Chido en décembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de débloquer des fonds pour aider Mayotte à faire face aux dégâts causés, à hauteur de 300€. Ces financements sont généralement destinés à la reconstruction des infrastructures, à l'aide d'urgence aux populations sinistrées, ainsi qu'à la réhabilitation des services essentiels comme l'eau, l'électricité, et les routes. L'objectif est de soutenir la région dans la gestion de la crise, d'assurer la sécurité des habitants et de relancer les activités économiques locales après la catastrophe. Ces aides financières sont une réponse à la situation d'urgence, dans le cadre de la solidarité nationale. Pour faire un don : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) - Rubrique "Solidarité Mayotte"



## TRAVAUX



Avant



Après



La Grand'Rue est devenue une rue **à sens unique** (en venant de l'Allée du Haut Lirou et en allant vers l'Allée de la Pétanque). Des stationnements et des trottoirs sont en cours d'aménagement. Nous remercions tous les riverains pour leur patience durant le temps de ces deux premières phases. Merci également de bien vouloir respecter le panneau de sens interdit et d'emprunter l'itinéraire indiqué afin d'assurer la sécurité de tous. Encore beaucoup de voitures prennent le sens interdit quotidiennement !

## PHASE 3

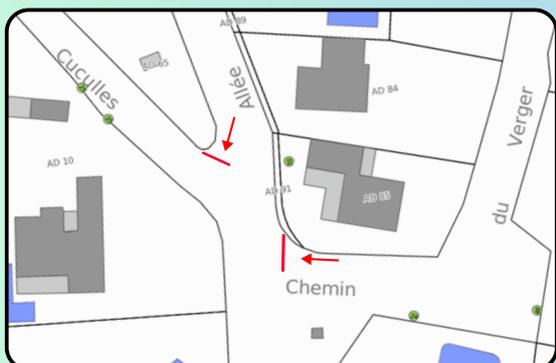


Les travaux de la phase 3 ont débuté courant janvier 2025 et se situent au carrefour de l'Allée de l'Hortus et du chemin du Lavoir. La circulation de l'Allée de l'Hortus est bloquée et le stationnement interdit. Des déviations sont mises en place par le chemin de Saint Jean de Cuculles, l'allée du Point d'orgues et l'allée des Cyprès. L'arrêt de bus « Mairie » est suspendu, les élèves et les usagers doivent se reporter à l'arrêt provisoire qui est situé devant l'église. L'arrêt de bus « Roumanissière » est remis en service. Les travaux prendront fin au plus tard au mois de mars.



## PROCHAINEMENT : POUR VOTRE SÉCURITÉ

Trois nouveaux "STOP" vont être installés dans les semaines à venir dans le village.



À l'intersection : Chemin du Verger, Allée du Point d'Orgues et Chemin de St Jean de Cuculles. Vous trouverez prochainement un premier "STOP" à l'Allée du Point d'Orgues, puis un second à la sortie du Chemin du Verger.



Le troisième se trouvera à la sortie du Chemin du Lavoir à l'intersection avec la Rue de la Source



# **OLD : OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSILLEMENT**

Notre territoire est particulièrement exposé aux risques de sécheresse et donc d'incendie. Le débroussaillage est une obligation légale (article L131-10 du Code Forestier) et est nécessaire afin de garantir la sécurité des personnes et des biens. Notre commune est concernée par l'application de cette réglementation. Les propriétaires doivent satisfaire à cette obligation avant le début de l'été.



## **SUIS-JE CONCERNÉ ?**

L'article L.134-6 du Code forestier indique que les OLD s'appliquent pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

## **QUI EST RESPONSABLE DES OLD ?**



Les OLD incombent, en principe, au propriétaire du terrain. Le débroussaillage contribue en effet à la protection de son bien qui pourra être défendu efficacement par les services d'incendie et de secours en leur facilitant également l'accès. Il limite le risque qu'un feu qui surviendrait sur la propriété se propage à la forêt environnante (risque induit). En zone d'habitat relativement dense, il est fréquent que les zones à débroussailler se superposent. Le Code forestier a défini des règles d'affectation de la responsabilité du débroussaillage :

- Le propriétaire du fonds a lui-même une obligation sur cette surface : il est responsable du débroussaillage.
- Le propriétaire n'a pas d'enjeu spécifique à défendre (parcelle non bâtie et non classée en zone urbaine). Il appartient donc au propriétaire de la construction ou de l'installation de procéder au débroussaillage y compris sur la parcelle voisine.
- Les propriétaires des deux fonds ont chacun une obligation qui se superpose sur la parcelle d'un tiers non-tenu à une obligation. Le débroussaillage sera alors à la charge des deux propriétaires soumis à ces obligations chacun débroussaillant les parties les plus proches des limites des parcelles abritant la construction ou l'installation. Selon la configuration du terrain, vous pouvez ainsi être amenés à débroussailler sur une parcelle voisine même si vous n'en êtes pas propriétaire.



## **QUAND DÉBROUSSILLER ?**

L'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles. Le printemps est ensuite propice au nettoyage des gouttières, à la coupe des repousses d'herbe et de broussailles.

## **QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES MOBILISABLES PAR LES PARTICULIERS SOUMIS AUX OLD ?**



Des avantages fiscaux existent : si des dépenses sont engagées au titre de services à la personne, le crédit d'impôt peut aller jusqu'à 50 % des dépenses engagées dans la limite d'un plafond annuel qui dépend de la situation fiscale du foyer. Vous pouvez évaluer le crédit d'impôt dont vous pouvez bénéficier sur le site du Service-Public.



## **SUR QUEL PÉRIMÈTRE DÉBROUSSILLER ?**

De manière générale, les opérations sont à effectuer sur une profondeur de 50 mètres pour les habitations, constructions, chantiers, travaux ou installations et jusqu'à 3 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès.

## **JE DOIS INTERVENIR SUR LA PARCELLE DE MON VOISIN, COMMENT FAIRE ?**



Dans le cas où le périmètre de vos OLD s'étendrait à un terrain voisin, vous devez impérativement demander au propriétaire de la parcelle, par lettre recommandée avec accusé de réception, le droit de pénétrer sur son terrain préalablement à tous travaux de débroussaillage. Les coordonnées de contact du propriétaire de la parcelle voisine peuvent être obtenues auprès de la mairie. Dans l'hypothèse où l'accès à la propriété vous est refusé, un transfert de responsabilité est opéré. Les opérations de débroussaillage se retrouvent alors à sa charge et vous devez en informer la mairie.



## **QUI CONTRÔLE LA BONNE RÉALISATION DES OLD ?**

Le maire s'assure du respect des OLD pour les constructions. Le préfet assure le contrôle des OLD des réseaux linéaires et des propriétés communales. Il assure également des opérations de contrôle en appui des maires ou en cas de carence de ces derniers.

## **QUELLES SANCTIONS EN CAS DE NON, OU DE MAUVAISE RÉALISATION DES OLD ?**



Ne pas débroussailler son terrain, c'est se mettre en danger : un terrain mal débroussaillé, c'est davantage de combustible aux abords de l'habitation, un feu qui va se propager plus rapidement et intensément. Les constructions et leurs habitants sont alors en danger. C'est aussi mettre en danger les services d'incendie et de secours. Les retours d'expérience des grands feux montrent que pour une grande majorité des maisons détruites par l'incendie, les abords n'étaient pas débroussaillés. Le non-respect des obligations légales de débroussaillage peut entraîner des sanctions pénales et financières (allant d'une contravention de 5ème classe pouvant aller jusqu'à 1 500 € à une amende de 50 € par m<sup>2</sup> non débroussaillé)

Pour plus d'informations : <https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret/Prevention-des-forets-contre-les-incendies/Reglementation-debroussaillage>

# CHENILLES PROCESSIONNAIRES



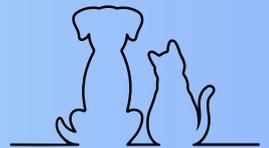
A chaque nouveau printemps, les urgences vétérinaire croulent sous le nombre croissant de chiens et chats victimes des chenilles processionnaires. Pourtant, la chenille n'est dangereuse qu'une seule fois par an, à la sortie de l'hiver. En dehors de leur migration, ces larves restent dans leurs cocons, perchés à plusieurs mètres du sol dans les branches des pins et sapins. C'est pendant cette hibernation que vous allez pouvoir lutter efficacement contre leur présence dans vos jardins et espaces publics et éviter les futurs drames printaniers.

Il existe plusieurs mesures de lutttes contre les chenilles. Pour éviter la ponte des papillons, vous pourrez utiliser des pièges à phéromones. Mais une fois vos pins et sapins contaminés, seules la capture et destruction de la chenille seront efficaces.

Le danger des chenilles processionnaires vient des poils urticants qui recouvrent leurs corps. Ces poils orangers, très fragiles, se cassent au moindre contact avec la peau ou les muqueuses, libérant un venin fortement toxique et allergisant. Le venin contenu dans les poils urticants a des propriétés cytolytiques pour les muqueuses les plus fragiles comme le langue et les joues. En cas de contact, une zone circulaire violacée apparaît rapidement. En l'absence de rinçage rapide, la lésion évolue vers une nécrose irréversible. Il est fréquent que des chiens perdent des morceaux de langue suite à un contact chenilles.

La chenille processionnaire a désormais colonisé la totalité, ou presque, le territoire français. Les urgences vétérinaires sont confrontées de plus en plus souvent à ces accidents, toutes régions confondues. La lutte contre les chenilles processionnaires est un travail collectif, unissant les actions individuelles au plan sanitaires des mairies. Tout passe par l'élimination des cocons et la capture des chenilles et papillons. La lutte biologique est difficile car seule la mésange est reconnue comme un prédateur régulier de la chenille processionnaire.

Repérer les cocons de chenilles, comment éliminer ? Et pour les cocons inaccessibles ?  
Plus d'informations sur [www.urgences-veterinaires.fr](http://www.urgences-veterinaires.fr)



## ÉTAT CIVIL 2024

Publication avec l'accord des familles

### MARIAGES

Marie-Anne STAUB et Pascal GAULIER, le 11 Mai 2024  
Anaïs PEREZ et Johann DINGKHUN, le 31 Mai 2024  
Marine ROUSSEAU et Sylvain DAUDÉ, le 01 Juin 2024  
Lauriane ZEGLIL et Alexis WILUS, le 14 Juin 2024



### PACS

Aurélié CARBONE et Sébastien SARDA,  
le 14 Juin 2024

Nous leurs adressons toutes nos félicitations  
et tous nos vœux de bonheur!

### NAISSANCES



**Jade NEGRE née le 02 Janvier 2024**  
de Julie GOMEZ et Jérémy NEGRE  
**Clara CROCENZO née le 05 Août 2024**  
de Mélanie NEGRE et Clément CORCENZO

### DÉCÈS

Renée BOSONI née HUGON, le 22 Février 2024  
Lucien CROS, le 15 Novembre 2024

Nous adressons toutes nos condoléances  
aux familles et aux proches



## CONFORT ET SÉCURITÉ : LA NOUVELLE CABANE À CHATS



Récemment, l'association "Agissons Ensemble" avec l'autorisation de la municipalité a installé une petite cabane à chats non loin de la Plaine, afin d'offrir un refuge aux chats libres qui arpentent nos rues. Ces félins, souvent livrés à eux-mêmes, peuvent rencontrer de nombreuses difficultés : intempéries, manque de nourriture, blessures... Avec cette cabane, nous leur offrons un espace sûr et confortable pour se reposer et se protéger des éléments. Mais l'installation de cette cabane n'est qu'une partie de l'effort pour améliorer la vie de ces animaux.

Une autre action essentielle à prendre pour limiter la souffrance des chats errants est la **stérilisation**. En stérilisant ces animaux, on prévient les portées non désirées qui contribuent à la surpopulation féline. La stérilisation permet donc de réduire progressivement ce nombre et ainsi d'éviter l'augmentation du nombre de chats sans foyer. La stérilisation est également bénéfique pour la santé des chats et peut les protéger contre certaines maladies. De plus, elle permet de limiter les comportements indésirables, comme les fugues et les marquages territoriaux.

## RÉCEPTION DE MAIL @ORANGE : PROBLÈME RÉSOLU !

Nous tenons à vous informer que le problème de réception des e-mails en provenance d'Orange a été résolu.

Nous recevons désormais correctement les messages et n'avons plus de difficulté à les réceptionner.

Après vérification, il s'avère que le problème ne venait pas de notre côté mais bien de chez Orange. Nous avons effectué toutes les démarches nécessaires pour nous assurer que tout soit en ordre de notre part.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question ou si un autre problème venait à survenir.

Merci pour votre patience et votre compréhension.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LA CLASTRE

L'assemblée générale de l'association La Clastre aura lieu le Samedi 1er Mars à 11h00 à la Salle des Rencontres de la Résidence des Florales à côté de l'Église. Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez contacter Mme JOURDAN par mail à : [jourdan.isabelle34@gmail.com](mailto:jourdan.isabelle34@gmail.com) Venez nombreux ! 

## NOUVEAU !



"Bonjour à tous et à toutes,

Nous nous présentons, Charlotte et Lucas, propriétaires de la boulangerie "Chez Lulu" située à Sainte-Croix-de-Quintillargues. Nous sommes ravis de vous annoncer que dans quelques jours vous pourrez retrouver nos produits de boulangerie dans notre distributeur situé sur le parking partagé du service technique. Nos produits sont 100% artisanaux, faits maison et faits avec des farines locales. Le distributeur sera approvisionné tous les jours avec des produits frais, **sauf le Lundi.**

En vous souhaitant d'avance d'agréables dégustations,

Charlotte et Lucas."

Cet artisan sort à peine de sa participation à l'émission "La Meilleure Boulangerie de France" diffusée sur M6, où le jury a été impressionné par la qualité de son travail.

Boulangerie - Pâtisserie  
"Chez Lulu"

2, place de l'Église  
34270 STE CROIX DE  
QUINTILLARGUES

Contact : Lucas - 04 67 60 54 19



## REPAS DES AÎNÉS

(Réservé au + 65 ans)

Pascal VABRE, Maire du Triadou et le Conseil Municipal,

ont le plaisir de vous inviter au repas des aînés de notre village avec animation musicale.

L'occasion pour tous de partager un moment convivial de retrouvailles et très apprécié.

Nous vous espérons nombreux.

**Le Dimanche 30 Mars 2025 à 11h30**

**À la Salle des Fêtes du Triadou**

## Coupon-réponse : Repas des Aînés

À retourner à la mairie **au plus tard le 14 Mars 2025**

Nom(s) / Prénom(s) : .....

Nombre de personnes : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Participera au repas :

Oui

Non



# Gardez le rythme !

Formez-vous au secourisme

## PSC1

Formation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) pour les jeunes de 11 à 17 ans résidents du territoire (tarif 5 €)  
Plusieurs dates durant les vacances scolaires  
Hôtel de la Communauté (Saint-Mathieu-de-Trévières)

Renseignements :  
04 67 55 17 04  
capsurlaventure@ccgpsl.fr  
Demande d'inscription sur  
bit.ly/inscriptionsPSC1 >>>



grand pic  
saint-loup

grand pic  
saint-loup

## SERVICE CIVIQUE

### MISSION

Sensibiliser à la protection des espaces naturels à l'aide des sports de pleine nature



### ACTIVITES

- Concevoir des ateliers et livrets pour sensibiliser le public aux risques incendie
- Participer à la création d'outils (visuels, documents ressources, etc.)
- Accueillir, informer et orienter les promeneurs
- Contribuer à une journée de sensibilisation des activités de pleine nature
- Créer et réaliser des enquêtes de fréquentation

### INFORMATIONS

Mars à Août 2025

- 6 mois
- 24h/semaine

Lieu : St Mathieu de Trévières

2 volontaires âgés de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans en cas de handicap)

Indemnités : 620€\*

### PROFIL

- Tu es motivé, dynamique et enthousiaste à l'idée de t'engager auprès de ton territoire
- Tu as ton permis B ? C'est un plus
- Avec ou sans idée, rejoins nous !

\*dont 504,98 € pris en charge par l'État et 114,85 € par l'organisme d'accueil

Passez en mode Service Civique

CANDIDATURE sur [www.service-civique.gov.fr](http://www.service-civique.gov.fr)

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ NOUS !

04.67.55.09.78 a.martinthomas@ccgpsl.fr grandpicsaintloup.fr

## Les NUMERIQUES du Pic

FEVRIER 2025

<b>France services</b> St Martin de Londres Sécuriser l'envoi de document avec un filigrane Jeudi 06/02 à 10h Les fonctionnalités de son téléphone android Mardi 11/02 à 10h Nettoyer son ordinateur avec C Cleaner Lundi 17/02 à 10h	<b>Médiathèque de Guzargues</b> Jeudi 06/02 à 14h30 scanner un document avec son téléphone <b>Mairie de Buzignargues</b> Mardi 11/02 à 14h30 les réseaux sociaux facebook... <b>Foyer rural Causse de La Selle</b> Mardi 25/02 à 14h30 les applications de son smartphone <b>Ateliers Apple iPhone-iPad-Mac</b> les astuces du clavier et SIRI Hôtel de la communauté St Mathieu de Trévières Mardi 18/02 à 14h30	<b>Médiathèque Les Matelles</b> enregistrer des notes, sa liste de courses sur son téléphone Mardi 04/02 à 9h30 <b>Canva</b> créer un livre photos Jeudi 13/02 à 14h30 <b>L'Atelier des projets St Gély du Fesc</b> La cybersécurité les bonnes pratiques Jeudi 06/02 à 9h30 scanner un document avec son téléphone Jeudi 13/02 à 9h30 protéger ses données personnelles sur internet Jeudi 20/02 à 9h30 utiliser un gestionnaire de mot de passe Jeudi 27/02 à 9h30
<b>Médiathèque Teyran</b> <b>Canva</b> créer un livre photos Mercredi 05/02 à 9h30 <b>L'application M'TICKET</b> pour le Tram et le stationnement Mercredi 12/02 à 9h30 <b>INSTAGRAM</b> réseau social Mercredi 26/02 à 9h30	<b>Atelier Jeunes</b> programme ton jeu d'arcade <b>SPACE SHOOTER</b> 10-14 ans Jeudi 20/02 à 14h30 Inscriptions auprès de la médiathèque >>> programme ton jeu d'arcade <b>LE MOBILE VOLANTE !</b> 9+ ans Mercredi 19/02 à 14h30 Inscriptions auprès de la médiathèque >>> programme ton jeu d'arcade <b>PROGRAMME UN ROBOT !</b> 9+ ans Mercredi 26/02 à 14h Médiathèque Les Matelles Inscriptions auprès de la médiathèque >>>	

Ateliers Gratuits et ouverts à tous sur inscription  
04 67 55 87 26  
numeriquesdupic@ccgpsl.fr

CONSEILLER NUMERIQUE France services

Itinérance sur le territoire  
Pas à l'aise en collectif ?  
Cours particuliers GRATUITS sur RDV

+++ Médiathèque Marie Roubaud +++ Matelles

DU 9 JANVIER AU 6 MARS

# VENEZ JOUER

EN LIBRE SERVICE POUR LES ADULTES ET LES ENFANTS À PARTIR DE 10 ANS (ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE)

PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE SAUF LES JEUDIS DE 17H À 19H (ORGANISATION DE TOURNOIS)

Departement Hérault

Retour en images sur **les festivités hivernales**

**Le 24 Novembre - Le marché de Noël**



*Merci*

La mairie tient à remercier très sincèrement tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour le marché de Noël. Sans vous, cette manifestation n'aurait pas eu lieu, alors MERCI !

**Le 15 Décembre - Le Noël des enfants**



*Merci*

Merci à la compagnie "Turlututu" d'avoir égayé l'après-midi des petits et des grands Triadounains, un moment convivial et ensoleillé autour du traditionnel goûter pour ravir les plus gourmands.

**Le 17 Janvier - Les vœux du Maire**





# INFORMATIONS UTILES

## MAIRIE

38 Grand'rue  
34270 LE TRIADOU  
Téléphone: 04 67 55 25 80

Mail: [mairie@letriadou.fr](mailto:mairie@letriadou.fr)  
Site internet : [www.letriadou.fr](http://www.letriadou.fr)

### Heures d'ouvertures :

Lundi : 8h30 - 12h30  
Mardi : 9h00 - 13h00 / 16h00 - 18h30  
Mercredi : 8h30 - 13h00  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 8h30 - 12h30

## DÉCHETTERIES

Z.A. des Avants  
SAINT MATHIEU DE TREVIERS  
Téléphone: 04 67 55 33 12

### Heures d'ouvertures :

Lundi - Mardi - Jeudi : FERMÉ  
Mercredi - Vendredi - Samedi :  
9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00  
Dimanche : 9h00 - 12h00

Z.A. du Patus  
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES

### Heures d'ouvertures :

Lundi : 14h00 - 18h00  
Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi :  
9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00  
Dimanche : 9h00 - 12h00

## À LOUER !

Nous vous informons qu'un appartement communal est actuellement disponible à la location :

Type : T3 de 50 m<sup>2</sup>

Description : Séjour/cuisine, WC, Salle d'eau, 2 chambres - DPE : classé C

Loyer : 514€

Les dossiers de demandes doivent être adressés à la mairie du TRIADOU (par mail ou directement au secrétariat) avant le

**21/02/2025**

### Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Derniers avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- 3 derniers bulletins de salaire
- Dernier décompte des prestations familiales
- Document justifiant la situation familiale et le nombre de personnes du foyer (livret de famille)
- Si les revenus sont inférieurs à 3 fois le montant du loyer, avoir un cautionnaire (fournir les mêmes justificatifs)

Pour tout complément d'information, veuillez contacter le secrétariat de la mairie.



## SAINT-VALENTIN :

### AFFICHEZ VOTRE AMOUR SUR LES PANNEAUX LUMINEUX !

Notre commune célébrera l'amour le vendredi 14 février 2025. Vous avez envie de déclarer votre amour ou simplement passer un message à votre bien-aimé(e) ? N'hésitez plus, la commune met ses panneaux lumineux à votre disposition. Cette démarche est gratuite et ouverte à tous. Il vous suffit de faire parvenir votre message en mairie avant le lundi 10 février à midi : [mairie@letriadou.fr](mailto:mairie@letriadou.fr) Les messages très courts sont à privilégier (une dizaine de mots maximum). À vos claviers !



Céline DUJARDIN  
Vétérinaire à domicile

[c.dujardin@vet-a-dom.fr](mailto:c.dujardin@vet-a-dom.fr)  
06.31.22.28.71

"Je me déplace chez vous !"



## **AGENDA\***

- 22 Mars : Soirée théâtre - La Clastre
- 30 Mars : Repas de Aînés - 11h30 - Salle des Fêtes
- 05 Avril : Printemps du Vin - 5ème édition - 18h00 - Parc de la Plaine
- 26 Avril : Spectacle "Mélando" - 18h00 - Parc de la Plaine
- 17 Mai : Soirée sucré-salé - La Clastre
- 24 Mai : Fêtes des Jardins - 9h00 - Jardins communaux
- 24 Mai : Fougassets - 9h00 - Dans tout le village
- 06 & 07 Juin : Festival de Jazz - Parc de la Plaine
- 13 & 14 Juin : Fête votive
- 20 Juin : Fête de la St Jean - Parc de la Plaine
- 12 Juillet : Cinéplan - Parc de la Plaine

\*Sous réserve de validation des dates

## NOS RÉSEAUX SOCIAUX :



Facebook : [Village du Triadou](https://www.facebook.com/VillageDuTriadou)



Instagram : [@letriadou](https://www.instagram.com/letriadou)



Site internet : [www.letriadou.fr](http://www.letriadou.fr)



Intramuros : [intramuros.org/letriadou](https://intramuros.org/letriadou)

Mentions légales

Directeur de la publication et rédaction : Le Maire

Ne pas jeter sur la voie publique